

# **ERO (Ordonnance de Régulation du Travail) La Confection de mouchoirs et du linge de maison**

## **Les personnes concernées**

Cette ordonnance concerne tous les employés qui confectionnent des produits tels que les mouchoirs, le linge de lit, les couvre-lits, les serviettes, les torchons ou tout autre article de linge de maison fabriqué à partir de lin, coton, soie ou autre matériau, à l'exception du papier, des matériaux en plastique et de la toile cirée. [Veuillez consulter ERO](#) pour les définitions détaillées de toutes les catégories concernées.

## **La rémunération**

### **Le salaire minimum**

Les taux minimums de salaire varient suivant que l'employé est un apprenti ou non. Il existe des dispositions différentes pour les travailleurs à la pièce et les taux à la pièce. Les détails complets concernant les taux minimums légaux sont établis par l'Ordonnance des droits des employés (ERO).

### **Les heures supplémentaires**

Un employé travaillant plus que le nombre d'heures normal, s'il travaille jusqu'à samedi midi, devra être payé une fois et demie le taux de base. Un employé travaillant entre samedi midi et l'heure normale de commencement du travail le lundi sera payé double.

## **Les conditions de travail**

### **Les horaires de travail**

Pour les travailleurs adultes à temps plein, la semaine de travail sera normalement de 39 heures. En ce qui concerne les employés mineurs, les dispositions établies par La Loi de la Protection des mineurs (Travail) de 1996 devront être suivies.

### **Les périodes de repos**

Les employés ont droit à des pauses et des périodes de repos en accord avec la Loi de l'Organisation du temps de travail de 1997, [Working Time Act](#). En ce qui concerne les employés mineurs, les dispositions établies par La Loi de la Protection des mineurs (Travail) de 1996 devront être suivies.

### **Les vacances**

Les employés ont droit aux vacances annuelles et aux jours fériés définis par la Loi de l'Organisation du temps de travail de 1997, [Working Time Act](#).

### **Arrangement/plan pour les congés maladie**

Cette ERO n'offre aucun plan pour les congés maladie.

## Divers

Les conditions détaillées concernant les conditions d'apprentissage, un plan de retraite et d'assurance vie, le licenciement sont fournies par cette ERO. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à l'[ERO](#).